

## Les effets d'une exposition prénatale reconnus, une première

Les experts du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP) ont reconnu, pour la première fois en France, un lien de causalité entre une malformation congénitale d'un enfant et l'exposition au glyphosate durant la période prénatale « **du fait de l'activité professionnelle de l'un ou des deux parents** ».

Cette décision, prise en mars 2022, n'a été rendue publique que lundi par la famille de Théo Grataloup. Cet adolescent de 16 ans sera indemnisé à hauteur de 36 000 €. Depuis sa naissance en 2007, il est atteint d'une malformation au niveau de la trachée et de l'œsophage, qui a nécessité plus de cinquante interventions chirurgicales.

Le FIVP a établi que cette malformation était due à l'utilisation par sa mère, Sabine Grataloup, du désherbant Glyper, un générique du Roundup à base de glyphosate. Sans savoir alors qu'elle était enceinte d'un mois de Théo, elle avait utilisé ce produit dans la carrière de son centre équestre de l'Isère.

Si la famille a tant attendu pour communiquer sur cette reconnaissance, c'est avant tout pour se protéger. En 2018, elle a en effet décidé d'assigner en justice l'entreprise Novajardin, propriétaire de la marque Glyper, et la firme américaine Mon-

santo, fournisseur de la substance active, le glyphosate, rachetée depuis par l'allemand Bayer. Cette affaire est encore en attente d'un jugement. À l'époque, la médiatisation avait entraîné des « **attaques publiques très dures, sur les réseaux sociaux** », rappelle Sabine Grataloup auprès de Franceinfo.

« **Nous n'avons pas fait cela pour l'argent** », précise la maman de Théo. Si elle a fait le choix de rendre publique la décision, c'est aussi après la proposition de la Commission européenne, en septembre dernier, de prolonger l'homologation du glyphosate dans l'UE pour dix années supplémentaires (*lire ci-contre*). « **J'en ai pleuré. Je me suis dit : mais c'est pas possible, ils ne comprennent rien** », explique-t-elle.

### Monsanto condamnée en 2018

À l'approche du vote des États membres de l'UE, Théo Grataloup a directement interpellé le président de la République Emmanuel Macron, dans une vidéo diffusée par le média *Vatika*. Demandant au président de la République de tenir sa promesse de 2017, et d'interdire l'herbicide.

La malformation dont souffre l'adolescent concerne environ 200 enfants par an en France. Dans



Alors qu'elle était enceinte de Théo sans le savoir, Sabine Grataloup avait utilisé du Glyper, un générique du Roundup de Monsanto. (PHOTO: ARCHIVES JEAN-MICHEL NIESTER, O.F.)

des pays d'Amérique du Sud comme l'Argentine, où les cultures OGM sont autorisées et le glyphosate utilisé en quantité astronomique, ces cas de malformations explosent.

Sur le volet judiciaire, le colosse de l'agrochimie Monsanto a déjà été condamné dans une autre affaire. C'était en 2018 aux États-Unis : un ancien jardinier, qui avait vaporisé de

l'herbicide Roundup, s'était vu accorder 289 millions de dollars de dédommagements pour le cancer du système lymphatique incurable dont il souffrait. La firme américaine avait été reconnue coupable pour la commercialisation d'un produit dangereux sans en faire mention sur ses emballages.

B. D.